



### ATTENTION!

POUR LES ADHÉSIONS «COUPLE», BIEN REMPLIR DEUX BULLETINS, COCHER DEUX FOIS LA MÊME CASE ET ADRESSER UN SEUL VERSEMENT.

# 2010

N° ADHÉRENT

.....  
Cadre réservé au D.C.F.

### RENOUVELLEMENT

Mentionnez dans ce cadre votre numéro d'adhérent en 2009. Vous le trouverez sur votre carte de membre.

N°.....

## BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

À remplir LISIBLEMENT, accompagné de votre règlement\*  
à l'ordre de «**DOGGEN CLUB DE FRANCE**» – et à expédier à:  
Pascal GÉRARD – Lieu dit Le Crocq – 80540 MOLLIENS-DREUIL

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Prénom: ..... Téléphone: .....  
Nom: ..... Courriel: .....  
Adresse: .....  J'ADHÈRE au D.C.F.  
.....  JE RENOUELE mon adhésion au D.C.F.  
.....  JE NE RENOUELE PAS mon adhésion au D.C.F.  
Code postal: ..... Date de naissance: .....  
Ville: ..... Profession: .....  
Pays: ..... Parrainé par: .....

Je m'engage à respecter les statuts, les règlements et les principes d'élevage du Doggen Club de France et à régler ma cotisation dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année civile.

Date: ..... Signature:

Établir votre règlement à l'ordre du **DOGGEN CLUB DE FRANCE**

- MEMBRE ACTIF : (individuel)** 37 € + 8 € (droit d'entrée la 1<sup>ère</sup> année)
- MEMBRE ACTIF : (couple)** 56 € + 8 € (dr. d'entr. 1<sup>ère</sup> année) + 8 € (dr. d'entr. 1<sup>ère</sup> année)
- MEMBRE BIENFAITEUR :** 65 € + 8 € (droit d'entrée la 1<sup>ère</sup> année)
- MEMBRE ÉTRANGER : (individuel)** . 45 € + 8 € (droit d'entrée la 1<sup>ère</sup> année)
- MEMBRE ÉTRANGER : (couple)** . . 60 € + 8 € (dr. d'entr. 1<sup>ère</sup> année) + 8 € (dr. d'entr. 1<sup>ère</sup> année)

L'adhésion ne devient définitive qu'après prononcé de l'agrément par le comité.

**Cotisation couple = envoi d'un seul Trait d'Union**

Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne au *Doggen Club de France* et sous le contrôle du Comité.

**\* ATTENTION! – Les mandats doivent impérativement être établis à l'ordre de : « P. Gérard-D.C.F. »**